

***Pour une homologation statutaire à 3 grades
Une première Assemblée Générale des ingénieurs
de l'aménagement et du développement durables des territoires***

Cher(e) camarade,

à l'appel de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) et du SNITPECT, les Ingénieurs Territoriaux et les ITPE des régions Auvergne et Limousin se sont réunis le jeudi 21 mars 2007 à Clermont Ferrand.

En présence d'élus locaux, de parlementaires et de la presse, plus de 80 ingénieurs se sont retrouvés pour rappeler les positions défendues par l'AITF et le SNITPECT en faveur de l'ingénierie publique de partenariat et de l'ouverture du RST aux collectivités locales et pour afficher notre revendication commune en faveur d'une homologation statutaire à 3 niveaux de grades.

→ Cette première assemblée générale a permis de faire un état des lieux très précis des innombrables problèmes générés par la fausse homologation prévue par les textes statutaires actuels (statut du corps des ITPE dont l'accès au troisième niveau de fonctions n'est reconnu que par un emploi fonctionnel d'ICTPE, cadre d'emploi actuel d'ingénieur territorial, décret Homologation et décret Détachement sans limitation de durée du 30 décembre 2005) et de démontrer à nos interlocuteurs les caractères inapplicables et inacceptables de cet ensemble de textes.

L'inégalité, entre ITPE d'une part et surtout entre ITPE et IT d'autre part, générée par les décrets de décembre 2005 ainsi que par la notion d'échelon provisoire a été largement mise en avant. Comment admettre que des ICTPE soient rétrogradés en allant exercer dans la FPT ? Comment admettre une inégalité de traitement entre corps des ITPE et corps des IPC à niveau de fonctions équivalent ? Comment admettre qu'à fonction et ancienneté égales, un IT ou un ITPE détaché soit moins bien rémunéré qu'un ITPE en DSLD ? Comment espère-t-on que les collectivités locales auxquelles le législateur impose de telles règles pourront gérer sereinement leur encadrement ?...

Plusieurs demandes actuelles de retour à l'Etat d'ITPE en détachement de droit commun et les nombreuses oppositions d'ITPE, d'IDTPE et d'ICTPE à être transférés sur des postes pourtant intéressants en Conseils Généraux, viennent parfaitement illustrer l'absurdité de la situation :

- alors que collectivement le corps des ingénieurs des TPE revendique de pouvoir exercer ses métiers au sein des structures de la FPT, les décrets d'homologation et de DSLD rendent inacceptables les départs et incitent les ITPE détachés à revenir à l'Etat ;
- alors que le discours des politiques et de l'administration prône la mobilité entre les services publics, ces textes viennent bloquer les aller-retour entre FPE et FPT pour les IT et les ITPE ;
- alors que les mêmes ne savent parler que de « modernisation », ils bloquent une réforme profondément novatrice et d'un intérêt évident pour la gestion du service public ;
- alors que le gouvernement pousse à l'intégration des agents transférés dans les cadres d'emplois de la FPT, ces décrets génèrent une impossibilité d'opter pour les ITPE !

→ Une seule solution logique et acceptable : un statut du corps des ITPE à trois grades, en homologation totale avec un cadre d'emploi d'IT modifié et prenant en compte la réalité des fonctions exercées, permet de répondre aux enjeux de la décentralisation et des transferts à venir et autoriser une réelle mobilité inter - fonctions publiques de façon bidirectionnelle entre FPE et FPT.

Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur le refus de la DGCL (qui s'est désistée à quelques heures de l'AG...) d'avancer sur la transformation du cadre d'emploi d'ingénieur territorial malgré la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre délégué aux collectivités locales et le ministre de l'Equipement d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades, homologues.

Cette obstruction de la DGCL à ouvrir le chantier statutaire des IT survient un an et demi après qu'elle ait été à l'origine de l'ouverture de ce chantier « à mener concomitamment entre MTETM et DGCL » et alors que le travail avance coté Etat : **la réunion de travail organisée par la DGPA le 14 février 2007** (suite aux premiers échanges généraux des 22 juin et 27 septembre 2006 que nous avons su obtenir) a permis d'ouvrir concrètement la concertation sur le fond afin de bâtir un projet de décret statutaire pour le corps des ITPE en prévision d'une nouvelle réunion technique le 2 mai 2007.

Pour nous, ce statut à trois niveaux de grade devra comprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le corps des ITPE et non reprises par le gouvernement lors de son arbitrage en 2005. C'est pourquoi, nous avons demandé et obtenu que le chantier statutaire ouvert depuis février 2007 revienne sur plusieurs dispositions (liées au recrutement, à la promotion, à la reprise d'ancienneté, à la rétroactivité des mesures obtenues et à obtenir,...) en complément de celle relative au troisième grade. Les discussions s'engagent dans ce sens.

➔ Parce que le SNITPECT exigera des avancées sur cette revendication sans attendre, l'opposition de la DGCL risque d'aboutir à **creuser le fossé avec le cadre d'emploi des IT** et à maintenir ainsi les inégalités et les freins entre FPE et FPT.

A ce propos, nous avons dénoncé les dispositions de la loi de modernisation de la fonction publique territoriale conduisant à déconcentrer le recrutement des ingénieurs territoriaux dans les centres de gestion. Cette décision, jamais concertée, vient serrer un peu plus les freins à la mobilité, en interne à la FPT et entre fonctions publiques.

Les ingénieurs ont mis en garde contre le risque d'aboutir à des inégalités territoriales et à une paupérisation rapide des compétences. Aussi, nous exigeons que l'élaboration de la politique de recrutement des ingénieurs territoriaux demeure de la compétence nationale du CNFPT.

➔ A l'issue de cette première assemblée générale, les ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires :

- exigent que la DGCL ouvre immédiatement le chantier statutaire du cadre d'emploi des IT et participe à la réunion statutaire organisée par la DGPA le 2 mai 2007 ;
- exigent que la signature des décrets de cette homologation statutaire à trois grades intervienne avant la mise en DSLD des ITPE transférés aux conseils généraux ;
- décident de la mise en œuvre d'un programme commun d'actions prévoyant une mobilisation à mettre en place dès à présent (rencontres en cours entre les bureaux régionaux du SNITPECT et de l'AITF pour caler les actions locales : nouvelles réunions régionales communes, déclarations et communiqués à la presse, interventions auprès des élus et des parlementaires en particulier).

Depuis plusieurs mois, nous connaissons des évolutions significatives des structures de l'Etat et de la FPT. Nous pesons déjà dans ces processus pour qu'ils prennent en compte la conception du service public que nous défendons, par exemple à travers notre combat en cours pour l'ingénierie publique, et pour que les ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires aient accès dans ces structures nouvelles de la FPE comme de la FPT aux fonctions de haut niveau qui sont les leurs.

Chacun doit **se tenir prêts à agir rapidement avec les ingénieurs territoriaux** pour obtenir ces nouvelles avancées déterminantes. A travers notre engagement, notre mobilisation et notre détermination, c'est ainsi que nous ferons en même temps progresser le service public et aboutir nos revendications dans le cadre inter fonctions – publiques que les IT et les ITPE défendent ensemble.

Pascal PAVAGEAU

